



Monsieur le Président, Mme la présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers (es) collègues,

Nous installons aujourd'hui le nouveau Comité Technique et il est de rigueur de vous transmettre nos attentes qui pour certaines ont malheureusement peu eu l'occasion d'évoluer. Nous savons aussi que le contexte de la réforme territoriale nous amènera à bien des discussions et négociations.

Donc, nous regrettons de faire le constat qui diffère de votre analyse concernant la question des moyens humains qui pour nous n'a pas évolué, notamment dans les lycées. Par le déblocage de ce seul sujet, nous pourrions potentiellement solutionner une grande partie des problèmes d'absentéisme, de remplacement, de précarité, donc plus globalement de condition de travail mais bien au-delà. Car sans aborder ce thème nous ne pourrions assumer l'ambition d'améliorer le service rendu aux usagers.

Ces créations de postes statutaires peuvent se faire par le développement des équipes de titulaires remplaçants dans les lycées et sur le siège le développement de l'équipe mobile qui reste très contrainte, cela forçant le recrutement chaque année d'environ 700 agents contractuels et donc précaires.

De plus, cela allégerait l'organisation des remplacements et améliorerait les conditions de travail de bon nombre d'agent de la DRRH.

La proposition de développement des équipes mobiles de maintenance et la création d'équipes d'entretien spécialisé que nous avons déjà abordées par le passé permettrait la réalisation de travaux en interne et limiterait l'appel à des prestataires. Nous pensons, dans le domaine des lycées, au renforcement des équipes existantes dans les métiers du bâtiment, à des équipes en espace vert ou bien encore en entretien des surfaces vitrées. Ce choix permettrait des économies conséquentes, les travaux étant réalisés par des fonctionnaires.

Tous cela s'accompagnant d'un réel plan de déprécarisation et d'une refonte du protocole de remplacement qui touche à ses limites.

Autre point important car touchant à la couverture santé des personnels avec l'urgence absolue de négocier l'avenir de l'aide à la protection sociale des personnels titulaires et précaires, dans ses modes d'attributions et son montant que nous souhaitons réévaluer afin de coller aux augmentations prévisibles. Nous rappelons le besoin d'une convention de participation concernant la prévoyance permettant à tous les personnels d'y avoir accès avec une qualité de garantie et des tarifs négociés au plus juste.

Un autre point et pas des moindres, qui reste la problématique liée à la double hiérarchie dans les lycées, on vous concédera dans certains lycées et en présence de certaines personnalités (proviseurs et/ou gestionnaires abusant de leur position dominante). Nous constatons trop souvent l'impuissance des services face à des situations conflictuelles et qui dans d'autre lieu et avec d'autres interlocuteurs trouveraient rapidement leurs solutions.

Dans ces conditions, les personnels en souffrance ont l'impression que rien n'est fait par la collectivité employeur afin de résoudre leurs difficultés.

De notre côté, même si nous connaissons et pouvons reconnaître l'implication de nos collègues de l'administration régionale, nous ne pouvons que constater que des résultats ne sont possible qu'avec l'assentiment des hiérarchies fonctionnelles toutes puissantes. Par moment nous pouvons même avoir le sentiment qu'ils sont capables de battre le rappel par un simple coup de sifflet.

Nous vous exonérons des exemples vus avec la Direction des Relations et Ressources Humaines, mais dans les grandes lignes prenons un exemple lié au protocole temps de travail où nous n'arrivons pas à faire appliquer un principe aussi simple que celui ne permettant pas la modification d'un emploi du temps sans concertation et en court d'année.

Bien évidemment, nous l'avons dit en début d'intervention, nous devons aussi et certainement de façon imbriquée traiter ces sujets et les sujets liés à la réforme territoriale dont certains ne sont même pas encore définis dans l'attente de textes législatifs.

Pour autant, des sujets peuvent être d'ors et déjà abordés, notamment liés aux :

- Régimes Indemnitaires,
- Action sociale,
- Critères d'avancement de carrière,
- La protection sociale,
- Temps de travail,
- Emploi donc moyens humains et précarité,
- L'accompagnement aux changements,
- Formation.

Nous vous remercions Monsieur le président, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers(es) collègues de votre écoute et espérons pour les mois avenir entretenir un dialogue social bénéfique et de qualité pour l'ensemble des personnels présents et future de la présente et future Grande collectivité. En ce sens, nous réitérons notre intérêt d'associer la représentation des personnels des deux collectivités actuelles aux différentes démarches entreprises préparant 2016.